



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TRAVAUX DE CREATION,
D'EXTENSION, DE RENOVATION ET DE
REFECTION DES RESEAUX D'ARROSAGE
AUTOMATIQUE DE LA VILLE DE VINCENNES
PASSE AVEC LA SOCIETE TERIDEAL**

**DÉCISION N° DM-24-423
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au MONITEUR le 22 octobre 2024 relatif au marché de travaux de création, d'extension, de rénovation et de réfection des réseaux d'arrosage automatique de la Ville de Vincennes ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société TERIDEAL jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société TERIDEAL, sise Immeuble Florence – 3, Place Gustave Eiffel – 94528 RUNGIS CEDEK, représenté par M. Jean-Pierre GUGLIELMI, président, le marché de travaux de création, d'extension, de rénovation et de réfection des réseaux d'arrosage automatique de la Ville de Vincennes.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 120 0 000 € HT.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12716H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/12/2024
Date de Publication : 19/12/2024

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ